

# PetitPlanPiéton

rapport d'activité  
novembre 2011



Dessin: Adrien Favre

## Sion écoles de Champsec et de Vissigen

### Sécurité des déplacements

Les collectivités publiques qui ont le souci d'assurer des déplacements piétonniers sécurisés doivent nécessairement différencier le sentiment d'insécurité et le danger de la route.

Le danger de la route est réel. L'objectif est facile à localiser alors que le sentiment d'insécurité est plus subjectif mais induit par plusieurs facteurs plus difficiles à cerner.

Il faut donc intervenir sur le danger réel et également sur l'origine du sentiment d'insécurité qui se traduit dans ce dossier par l'accompagnement des enfants en âge d'aller seuls à l'école.

L'information et la prise en charge des remarques des usagers peuvent aider à atténuer ce sentiment d'insécurité.

La quasi totalité des accidents arrive lorsque le piéton traverse la route. Les jeunes enfants, les cyclistes entre 10 et 17 ans et les personnes âgées sont particulièrement menacés. Sur les routes principales, 98% des accidents de piétons de 5-6 ans se sont produits lorsque ceux-ci traversaient la chaussée.

Les mesures de modération de la circulation et les aménagements seront imaginés et réalisés en fonction des plus vulnérables dans la circulation : Les enfants et les personnes très âgées.

## Sommaire

Bases juridiques	3
Petit Plan Piéton, la démarche	4
Résultats des questionnaires des parents	5, 6, 7
Les points noirs	8 à 12
Recommandations	13 à 18
Recommandations générales	19
Le chemin de l'école vu par les enfants	20, 21
Loisirs	22
Rédactions	23
On l'a fait à pied	24
Journée internationale à Pied à l'école	25
Annexe	26



Association Transports  
et Environnement



VILLE DE SION

Le Service de l'édilité de la Ville de Sion  
A mandaté le Bureau-Conseil ATE  
Association transports & environnement  
Afin de réaliser un «Petit Plan Piéton» pour les écoles  
de Champsec et Vissigen

Remerciements à

L'Association de parents d'élèves de Sion & environs  
Aux enseignants, M. Didier Mouthon, Mme Mireille Gattlen, de l'école  
de Champsec et à tous les enfants qui ont participé joyeusement à ce  
projet.



Alain Rouiller  
Spécialiste en mobilité

Paola Nagel Petrucci  
Cheffe de projet

Bureau-Conseil ATE  
Association Transports Environnement  
18, Rue de Montbrillant  
1201 Genève  
[paola.nagel-petrucci@ate.ch](mailto:paola.nagel-petrucci@ate.ch)

Photos: Aurélie Défago, Nicolas Righetti/REZO, Fabienne Degoumois, Alain Rouiller, Paola Nagel.  
Rédaction & mise en page: Paola Nagel Petrucci

# Bases juridiques

Plusieurs critères sont déterminants pour décider si un trajet scolaire est acceptable ou dangereux, notamment :

- la longueur du chemin
- les moyens de transports utilisés pour aller à l'école
- le nombre de routes à traverser à pied ou à vélo
- le type de difficultés qu'occasionne la traversée de la route
- d'autres particularités du chemin telles que l'absence de trottoirs ou de pistes cyclables

La constitution fédérale (CF) stipule que l'enseignement de base est obligatoire (art. 62 par. 2).

Les autorités scolaires locales doivent néanmoins veiller à ce que les enfants d'âge scolaire puissent effectuer le chemin de l'école dans des conditions acceptables.

Si, en raison de sa longueur ou de sa dangerosité, le trajet scolaire n'est pas adapté aux enfants, les autorités scolaires sont tenues d'y remédier. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour déterminer si un trajet scolaire est acceptable :

la distance, la topographie, la sécurité routière, l'âge et la constitution physique des enfants. La sécurisation du chemin de l'école est également ancrée dans la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR), entrée en vigueur le 1er janvier 1987.

Elle oblige les cantons et les communes à établir des plans de réseaux de chemins pour piétons.

La loi fait explicitement mention des chemins desservant les écoles

(art. 2). Elle stipule également clairement que la circulation sur ces chemins doit être sans danger (art. 6).

Art. 2 Réseaux de chemins pour piétons

1 Les réseaux de chemins pour piétons se trouvent en règle générale à l'intérieur des agglomérations.

2 Ces réseaux comprennent les chemins pour piétons proprement dits, les zones piétonnes, les rues résidentielles et autres voies du même type, judicieusement raccordés. Les trottoirs et les passages pour piétons peuvent servir de jonction.

3 Les chemins pour piétons desservent et relient notamment les zones résidentielles, les lieux de travail, les jardins d'enfants et les écoles, les arrêts des transports publics, les établissements publics, les lieux de détente et les centres d'achat.

Art. 6 Aménagement et conservation

1 Les cantons :

a. Pourvoient à l'aménagement, à l'entretien et à la signalisation des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre;

b. Assurent une circulation libre et si possible sans danger sur ces chemins;

c. Prennent les mesures juridiques propres à assurer l'accès au public.

2 Dans l'accomplissement de leurs autres tâches, ils tiennent compte des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre.

Les cantons et les communes sont tenus d'établir des plans de chemins pour piétons. Les noms de ces plans peuvent varier selon les cantons, par ex. plan des routes, plan directeur des transports, plan d'itinéraires. Ce plan doit comprendre :

- les destinations des piétons, comme par ex. les jardins d'enfants, les écoles, les lieux de détente,
- le réseau de chemins pour piétons disponible,
- les itinéraires fixés,
- les mesures prises pour éliminer les endroits dangereux ou garantir l'ancrage légal.

Chaque canton a désigné au sein de son administration un bureau spécial pour les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre chargé de mettre en oeuvre les plans de chemins pour piétons. Ce bureau fournit des données cantonales et d'autres informations utiles.

Article 4, 3e al. de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR): il (le conducteur) doit réduire sa vitesse et s'arrêter au besoin lorsque des enfants non attentifs à la circulation se trouvent sur la route ou à ses abords.



Petit plan piéton, Ville de Genève quartier de la Jonction

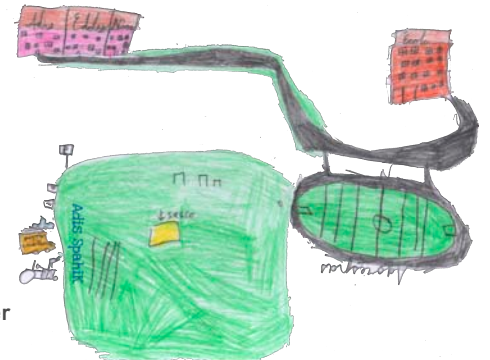
## Petit plan piéton La démarche

L'ATE propose aux écoles d'initier un vrai carnet de route, en vue de l'élaboration d'un plan de l'école et de ses alentours.

Chaque enfant, muni d'un plan simplifié de son quartier, note, dessine les trajets qu'il fait pour venir à l'école, la durée du trajet à pied, en trottinette, à vélo, en bus. Les dangers, le manque de passages piétons, la mauvaise visibilité sont aussi à relever sur cette carte. Cet exercice peut se faire durant les cours de géographie, d'environnement, de dessin ou de sport. Les parents, par le biais de questionnaires, donnent leurs avis et suggestions.

Au terme de cette collecte d'informations tout azimut, on constitue un plan complet et original du quartier, une analyse aboutissant à un dossier « diagnostic de quartier » qui, soumis aux services communaux, permet d'entamer, si accord, les premiers travaux pour sécuriser le chemin de l'école.

A l'école, parents et autorités politiques sont réunis autour de ce thème pour imaginer de nouvelles solutions comme le Pédibus, le Vélobus ou le co-voiturage pour ceux qui habitent vraiment loin. Le journal de l'école ou de l'Association des parents d'élèves, ou encore les sites de ceux-ci, relaient toutes ces informations.



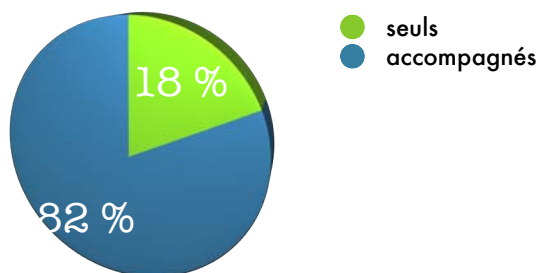


## Résultats de l'enquête réalisée par l'ATE en juin 2011

### Analyse de la situation aux abords des écoles de Champsec et Visigen Questionnaire parent

La Ville de Sion en collaboration avec l'Association des parents d'élèves de Sion et environs a distribué à tous les parents de ces deux établissements, un questionnaire (document de l'ATE en annexe) sur le thème de la sécurité sur le chemin de l'école. Les deux écoles représentent environ 360 élèves de 4 à 12 ans. Au vu du nombre de réponses élevé, nous pouvons constater que le sujet interpelle.

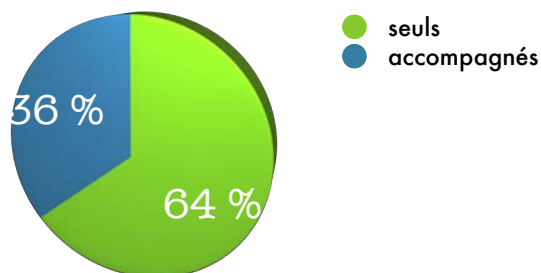
#### On dénombre parmi 88 réponses concernant les 4/6ans.



16 enfants qui se rendent seuls à l'école

72 sont accompagnés, majoritairement à pied

#### 149 réponses concernant les 7/12ans.



96 enfants se rendent seuls à l'école

53 sont accompagnés, majoritairement à pied.

## Apprendre sur le chemin de l'école

Les enfants aiment choisir eux-mêmes leur démarche et leur rythme, sauter, sautiller, ou encore s'attarder. Ils déterminent aussi ce qui les intéresse. Ils découvrent de nouvelles choses.

L'expérience et l'apprentissage sont étroitement liés. On sous-estime souvent à quel point la route est un lieu d'apprentissage.

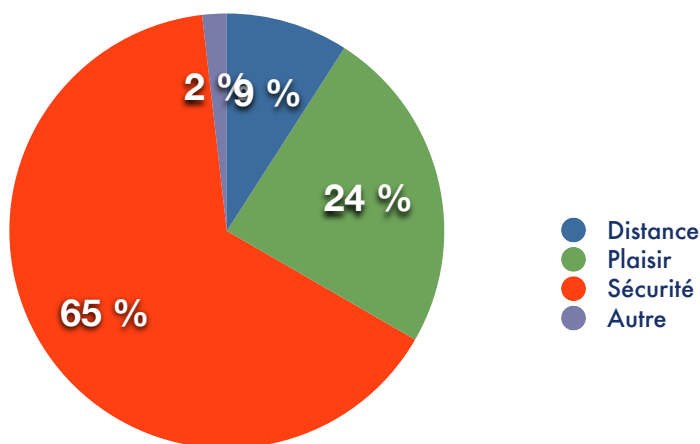
Les expériences faites sur le chemin de l'école permettent à l'enfant de se rapprocher du monde des adultes. Il commence à participer au monde et développe peu à peu sa propre identité.

## Remarques du BC-ATE

Pour les 4/6 ans, le concept du Pé-dibus répondrait à l'obligation de l'accompagnement à pied de ces petits écoliers et limiterait les allers/retours des parents.

L'accompagnement des 7/12ans diminuera d'autant que l'on remédiera aux points noirs.

La configuration des lieux et le nombre important d'enfants qui s'adonnent aux vélos permet de penser que l'organisation d'accompagnement à vélo, Vélobus serait utile.



A la question pourquoi devez-vous accompagner votre enfant, 107 sur 165 répondent pour des questions de sécurité.

Pourquoi devez-vous accompagner votre enfant?	
Distance	15
Plaisir	40
<b>Sécurité</b>	<b>107</b>
Autre	3

## Sécurité du chemin de l'école

L'amélioration de la sécurité du trajet scolaire doit avoir pour objectif de permettre aux enfants d'aller à l'école sans peur (sécurité subjective) et sans danger (sécurité objective). Or, la peur pousse un nombre croissant de parents à accompagner leurs enfants, à les conduire à l'école en voiture, à organiser des services de patrouille scolaire ou à interdire à leurs enfants de jouer à l'extérieur. Cette réaction de la part des parents est à priori compréhensible mais n'améliore pas la sécurité en général.

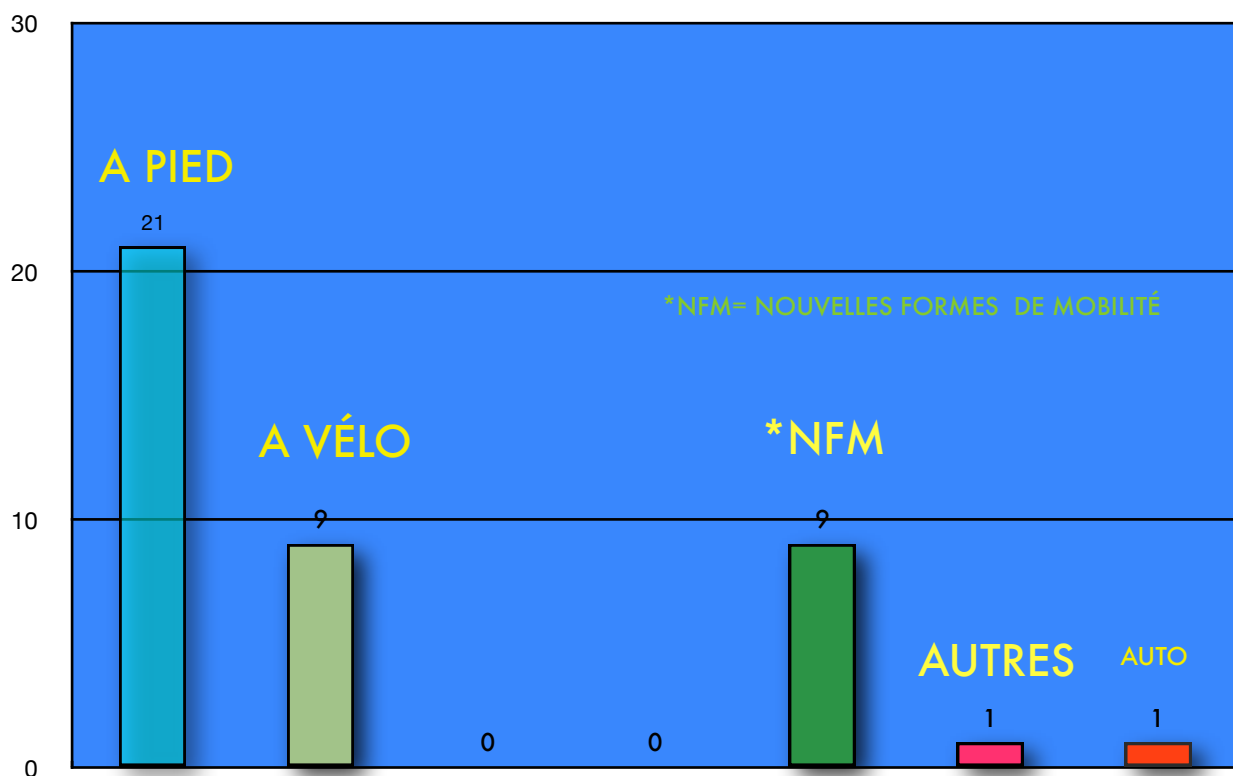
Les enfants doivent avoir la liberté de passer du temps dans l'espace public et sur le chemin de l'école car cela favorise leur développement personnel. Il est prouvé que les enfants qui ne peuvent pas aller à l'extérieur seuls affichent un retard dans leur comportement verbal, leur motricité, leur capacité de gérer des conflits ainsi que leur indépendance et ont moins de contacts sociaux comparé aux enfants qui peuvent passer du temps dehors.

Par ailleurs, ils ne sont en mesure d'apprendre et d'appliquer correctement les règles de la circulation qu'en en faisant directement l'expérience. Les parents qui font la navette pour leurs enfants déclenchent un cercle vicieux : leurs allées et venues en voiture mettent en danger les autres enfants, surtout aux abords de l'école, ce qui pousse les parents de ces derniers à conduire leurs propres enfants à l'école pour des raisons de sécurité.

## Remarques du BC-ATE

Il y a un problème d'insécurité objective et/ou subjective. L'accompagnement est dû à la crainte de l'insécurité sur la route, le jeune âge de l'enfant renforce cette préoccupation.

## Avec quel moyen de transport allez-vous le plus souvent à l'école?



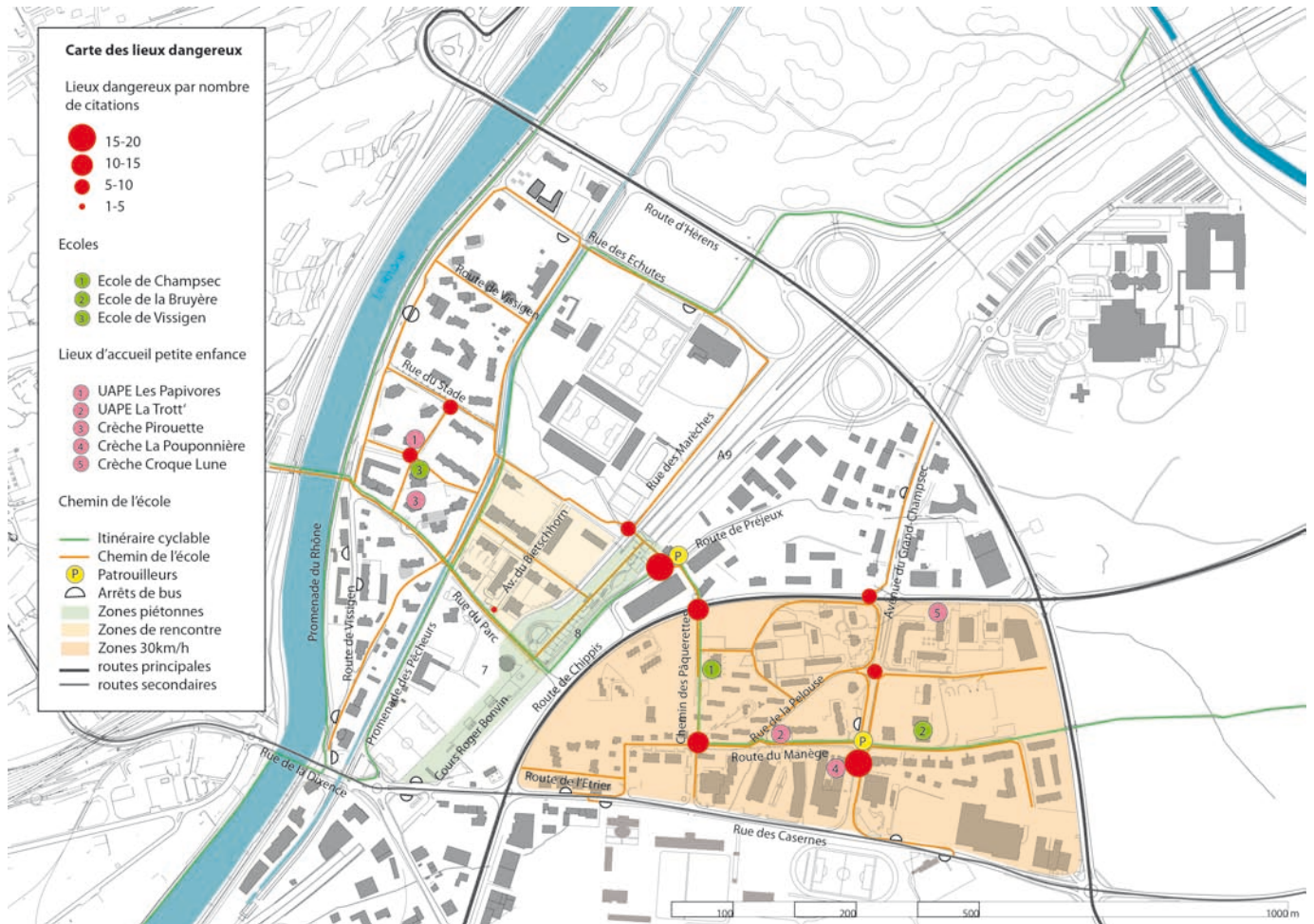
A l'école on va à pied, à vélo, en trottinette, en patins, etc.

Dans «autres», on dénombre des accompagnements occasionnels en scooter



En chemin pour le jardin d'enfants ou l'école, les enfants acquièrent des compétences importantes. Ils améliorent leur mobilité motrice et gagnent en indépendance. Ils apprennent à bien évaluer certaines situations et prennent confiance en leurs capacités à prendre des décisions et à agir. Des études révèlent que les enfants qui vont seuls à l'école développent un meilleur sens de l'orientation.

Les enfants qui marchent connaissent le chemin et tous les détails du bord de route tandis que les enfants qui se font véhiculer par leurs parents ne le mémorisent généralement pas bien.



Carte réalisée par le Service de l'édilité de la Ville de Sion

Au verso du questionnaire des parents, la reproduction du plan du quartier permet de marquer les endroits à problèmes ou dangereux

## 8 lieux sont perçus comme dangereux. (voir localisation sur le plan )

De par sa structure, la circulation est principalement adaptée aux adultes et en particulier aux personnes motorisées. Alors que les routes constituent un réseau cohérent pour les véhicules, les chemins piétons sont constamment interrompus par des chaussées.

Les enfants sont donc parfois contraints de traverser des routes dans des conditions dangereuses. Les aides à la traversée font souvent défaut. Par ailleurs, les véhicules stationnés illégalement sur le trottoir posent également problème car ils forcent les enfants à se rabattre sur la route.

Les accidents ne sont généralement pas provoqués par le comportement des enfants mais par les erreurs commises par les adultes. Cela inclut les automobilistes qui ne s'arrêtent pas aux passages pour piétons. À l'instar des enfants, les adultes sont confrontés à des limites physiques.

L'œil humain est en mesure de fixer un maximum de trois points par seconde. En cas de grande vitesse et lorsque l'œil est assailli de nombreuses impressions, comme c'est souvent le cas en ville, l'œil n'arrive pas à tout enregistrer. Il passe à côté des situations dangereuses, par exemple un enfant au bord de la route.



## Diagnostic des lieux dangereux

### 1. Avenue du Bietschhorn

- Lieu mentionné 4 fois
- Zone de rencontre 20Km/h à l'intersection d'un chemin réservé aux vélos et aux piétons à droite de l'éco-point
- Manque de visibilité dû à l'éco-point



### 2. Parking devant l'école enfantine

- Lieu mentionné 8 fois
- Impasse, rue résidentielle 50 km/h
- Danger lors de la dépose des enfants en voiture



### 3. Rue du Stade

- Lieu mentionné 7 fois
- Rue résidentielle 50 km/h
- Danger lié à l'entrée du parking



### 4. Rue des Marèches

- Lieu mentionné 9 fois
- Route de desserte 50 km/h
- Manque de visibilité en descendant de la rampe, en particulier à vélo



## 5. Route de Préjeux

- Lieu mentionné 16 fois
- Route de desserte de la zone industrielle de Préjeux 50 km/h
- Danger lié à la présence de poids lourds et au non-respect des vitesses



## 6. Passage sous la route de Chippis

- Lieu mentionné 13 fois
- Passage vélos et piétons étroit



## 7. Chemin des Pâquerettes

- Lieu mentionné 14 fois
- Rue résidentielle 30 km/h
- Danger lié à la dépose des enfants à proximité du giratoire et des places de parc



## 8. Route du Manège

- Lieu mentionné 17 fois
- Rue résidentielle 30 km/h
- Danger lors de la dépose des enfants à la pouponnière



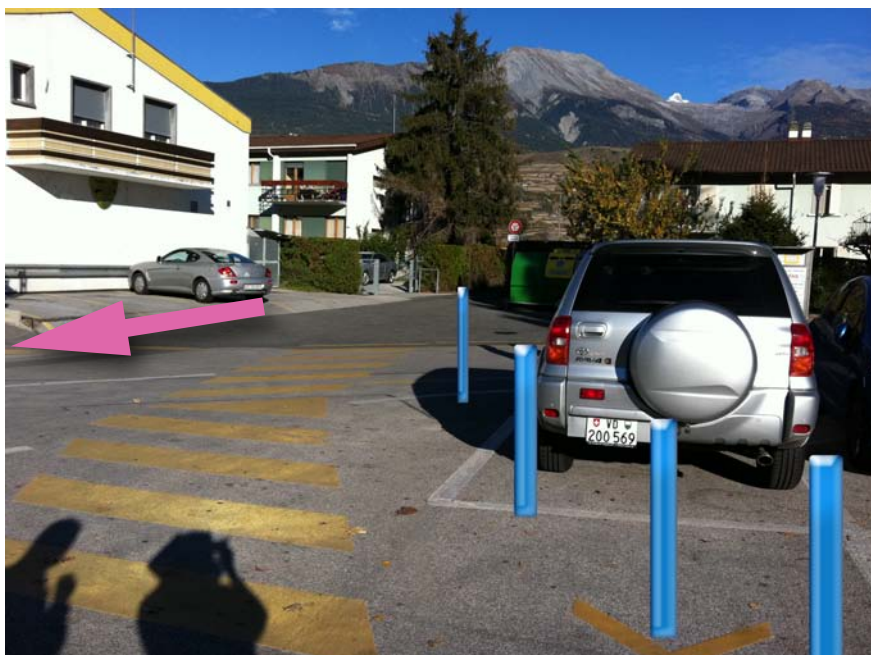
## POINTS NOIRS

### Recommandations du BC-ATE

Route des Pâquerettes

Route du Manège

Le giratoire

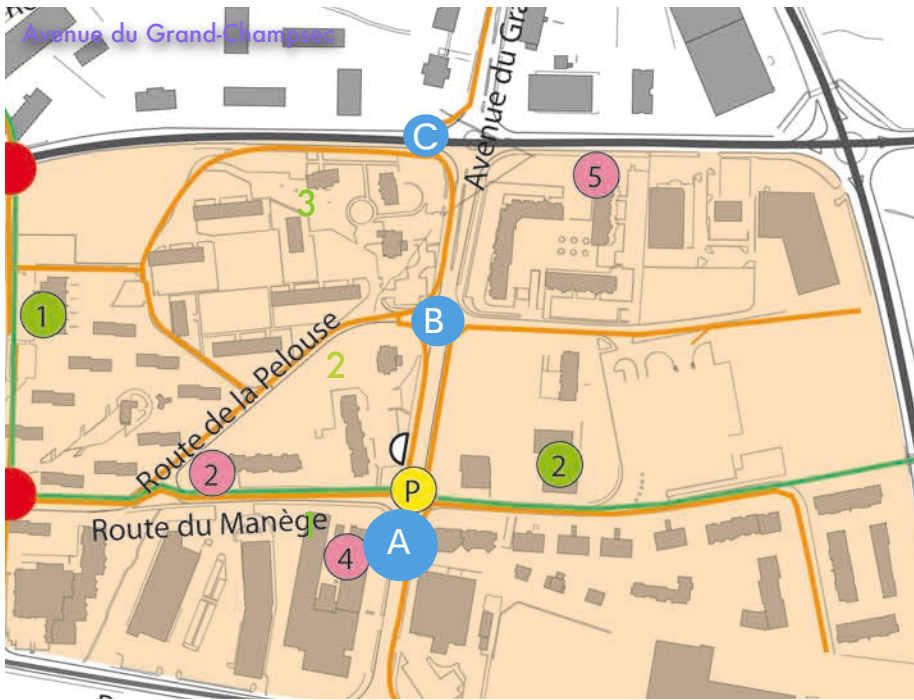


#### Recommandations:

On demande aux écoliers de passer préférablement par la droite (flèches roses)

On protège la traversée à gauche par des potelets ou murets. Cette solution sacrifie une place de parc mais permet une bien meilleure visibilité dans la dernière partie de la traversée.

Passage par la droite, placer des arceaux à vélo, pour limiter le stationnement sauvage.



### Les trois carrefours sur l'Avenue du Grand-Champsec

Carrefours **A** et **B**  
 Pour les piétons jeunes ou  
 vieux, les traversées sont  
 beaucoup trop longues.  
 Le carrefour **C**, est bien réali-  
 sé.

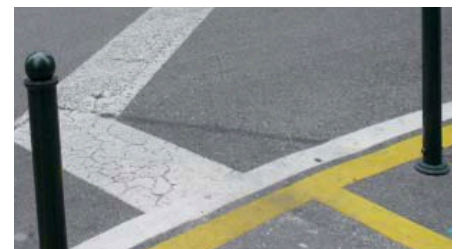
### Recommandations:

Carrefours **A** et **B**  
 réduire la largeur du carrefour  
 en créant des avancées de trot-  
 toir.

Alternative économique réduire  
 les traversées par des potelets.

Une pastille au centre, franchis-  
 sable par le bus peut aider  
 aussi à mieux dessiner le carre-  
 four.

**C** Effectuer des contrôles de  
 vitesse périodiquement.



# POINT NOIR

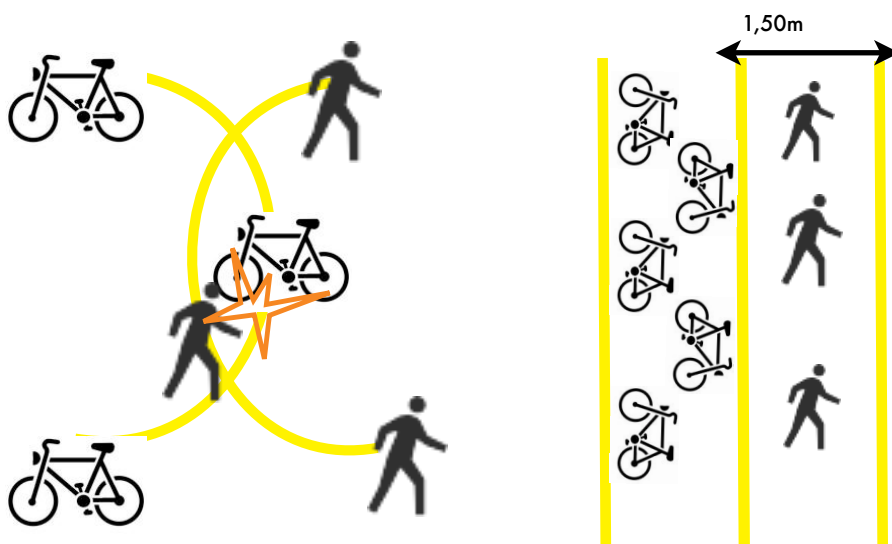
Passage sous la route de Chippis

Point noir mentionné 13 fois

Passage vélos et piétons étroit



Les usagers utilisent naturellement l'endroit le plus confortable



## Constat

Tracés, panneaux, barrières, croisements, le piéton qui s'engage ici doit suivre un parcours en X. Impossible de suivre ce tracé sans réfléchir. Engagé à gauche ou à droite, dans l'autre sens, le piéton continue tout droit naturellement.

Pire, le piéton est utilisé ici pour faire obstacle aux cyclistes, le freiner dans sa course.

## Recommandations:

2 voies, une pour les piétons l'autre pour les cyclistes. Pour les piétons 1m50 de large c'est le minimum. Ceux-ci doivent pouvoir marcher tout droit de l'entrée à la sortie. Les cyclistes se partageront l'espace restant.

Si ce n'est pas assez efficace ajouter des barrières pour réduire la vitesse des cyclistes. Alternative, Enlever tout tracé et barrières- Mettre à l'entrée et à la sortie un panneau «Piétons» Cycles autorisés



# POINT NOIR

Route de Préjeux

Point noir mentionné 16 fois  
Route de desserte de zone industrielle 50km/h  
Danger lié à la présence de poids lourds et au non respect des vitesses.



## Recommandations:

Sécuriser également l'autre côté de la chaussée (flèche rouge) en plaçant des potelets, ce qui empêche les véhicules de croiser sur le passage piétons. Cette mesure incite à la réduction de la vitesse des véhicules.

Simplifier la signalisation verticale. (Actuellement 16 éléments sont présents).

Mettre ce tronçon, environ 50m, à 30 km/h.

Protéger ce cheminement piétonnier vers l'école par des potelets, depuis le passage piétons.



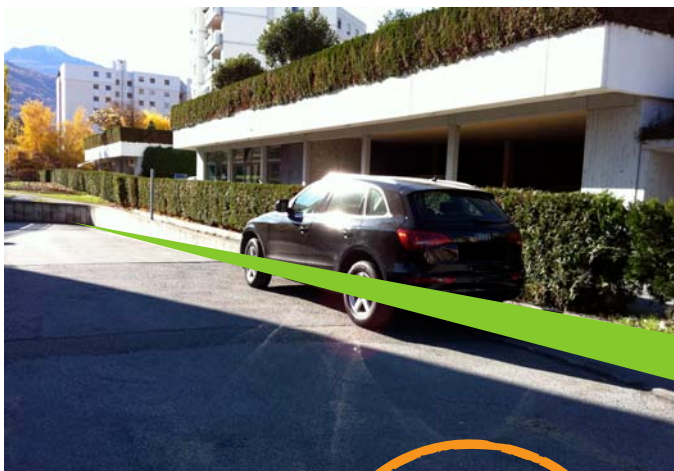
# POINT NOIR

Rue du Stade

Point noir mentionné 7 fois

Rue résidentielle

Danger lié à l'entrée du parking



## Recommandations:

Sortie du garage souterrain.  
Prolonger le muret existant jusqu'à la hauteur de la fin de la haie.

Avantage, supprime le stationnement sauvage et améliore la visibilité.

En face, améliorer la lecture du cheminement piétonnier.

Réorganiser la «déchetterie» afin que les piétons ne soient pas rebutés et choisissent prioritairement ce parcours.  
Réorganiser le «coin poubelles» sur le parking.

## POINT NOIR

Rue des Marèches

Point noir mentionné 9 fois

Manque de visibilité en descendant de la rampe

Route de desserte 50 km/h



### Recommandations:

Réduire la traversée en faisant une avancée du trottoir sur la route, des deux côtés.  
Annoncer le passage piéton par des panneaux de part et d'autre du passage.

Option supplémentaire mettre ce tronçon à 30km/h.

N.B.

Les autres points noirs sont à traiter par analogie

## Recommandations générales

- Contrôle des vitesses
- Pose de radar-infos
- Rappeler les règles dans les zones 20 et 30
- Sensibiliser au moyen d'affiche ou totem explicatif
- Rappeler les droits et devoirs du piéton, du cycliste
- Communiquer avant et après les mesures d'aménagements urbains



Continuer la sensibilisation des classes à l'éco-mobilité

Encourager des démarches citoyennes tel que le Pédibus pour les plus petits et le Vélobus pour les plus grands.

Les associations Pro-Vélo et ATE soutiennent les parents dans ces démarches, des cours de vélo et le tracé d'itinéraires préférentiels peuvent être demandés.

Plus d'infos sur [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch) et [www.ate.ch/velobus](http://www.ate.ch/velobus)

Coordinatrice Pédibus Valais:  
Fabienne Degoumois  
[valais@pedibus.ch](mailto:valais@pedibus.ch)

Communication, visites auprès des entreprises, affichettes devraient faire partie de la démarche.

Des figurines en bois peintes pourraient être placées aux endroits où les écoliers traversent la route.

# Le chemin de l'école et les loisirs vu par les enfants de la classe de M.Mouthon



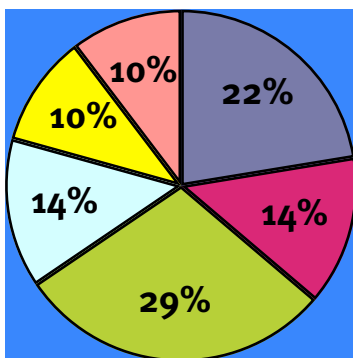
# Le chemin de l'école et les loisirs vu par les enfants de la classe de Mme Gattlen



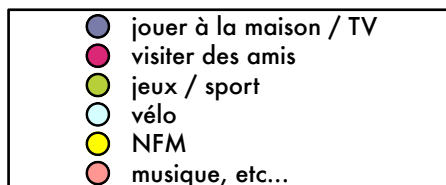


Ensemble Aurélie Défago, du Service de l'éducation, et Paola Nagel (ATE) ont rencontré les élèves de deux classes pilotes de Champsec.

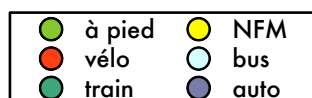
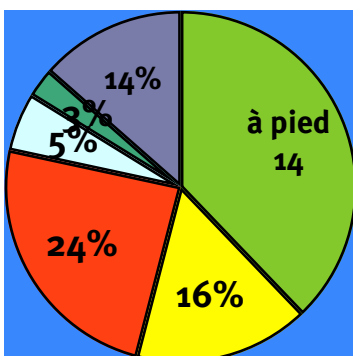
Avec l'aide conjointe des enseignants, Didier Mouthon et Mireille Gattlen, les enfants ont dessiné leurs parcours vers l'école sur les plans du quartier. Un bon exercice de spatialisation qui a suscité des discussions sur leur mobilité. Les endroits qu'ils aiment et ceux qu'ils trouvent dangereux. A l'issue de ce premier contact, les «Questionnaires 1, 2, 3, soleil» ont été distribués aux écoliers, ceux-ci portent non seulement sur le chemin de l'école, mais également sur les parcours et les moyens de transports utilisés durant les loisirs.



### QUE FAIS-TU DURANT LES LOISIRS?



### Moyens de transports utilisés pour les loisirs



### Remarques du BC ATE

#### La situation est bonne

Les loisirs qui ne sont pas organisés par les parents, comme jouer dehors aller chez un copain, ne sont pas énergivores. Même ceux qui vont à l'entraînement de foot s'y rendent à vélo et en trottinette. En revanche, dès qu'il s'agit de faire de la musique, de la danse ou du ski, la voiture, le bus et le train s'imposent. Attention à ce que ces activités ne génèrent pas les allers/retours des parents taxis.

Le co-voiturage, le Vélobus sont des solutions que nous avons proposées aux parents lors de la réunion de parents.

Il est sept heures trente, je quitte la maison j'ai pris ma clé et j'ai ouvert le local à vélos. Après j'ai sorti mon vélo et on est parti avec les amis de ma sœur. Et puis on est parti avec ma sœur et moi et puis j'entendais les oiseaux et je voyais ceux qui allaient à l'école de Champsec. Après j'ai dû traverser une route. Alors j'ai regardé à droite et à gauche et puis après j'ai pu passer. Après j'ai dû monter une colline. Et puis on a passé vers autoroute. Et puis j'ai vu un patrouilleur qui nous a laissé passer. Et puis après j'ai passé sous un passage sou terrain. Et enfin je suis arrivé à Champsec.

Il est sept heures trente, je quitte la maison.

Je vois un canal et je passe le pont. Je suis à pied.

Et je passe à côté du stade.

Après je continue tout droit et après je monte des escaliers.

Je passe à côté d'un parc pour les petits enfants.

Et aussi je vois une fontaine.

J'écoute des oiseaux et j'entends aussi le vent.

Je traverse un passage pour piétons où il y a un patrouilleur.

Et parfois je vois des camions de Casino.

Je marche tranquillement, heureuse et parfois je suis avec Rita.

Et après je passe comme un tunnel pour les vélos et les personnes à pied.

Je suis arrivée à l'école et je m'amuse beaucoup.

Je suis contente de voir mes copines.

Puis ça sonne et je rentre.

## On l'a fait à pied!



Classe de Mme Gattlen Ecole de Champsec



Classe de M. Mouthon Ecole de Champsec



Vue générale du quartier

A partir des questionnaires remplis par les parents et les enfants, nous avons déterminé les moyens de transport avec lesquels les enfants vont à l'école et cerné les endroits dangereux. Enseignants et écoliers ont travaillé sur ce projet, contribuant par leurs dessins et rédactions à illustrer ces allers-retours quotidiens vers l'école, un florilège colorés d'histoires enfantines. Au terme de ce travail de compilation, le tracé de deux chemins s'est imposé.

En juin, c'est naturellement à pied que ces deux parcours à privilégier ont été inaugurés. Chemin faisant les élèves ont été rendus attentifs aux endroits les plus dangereux, parking, traversées masquées par les voitures garées etc. Pour avoir une vision en plan du quartier il a fallu monter sur les hauts de Sion, de là les enfants ont eu une vue générale de leur quartier, appris quelques notions de cartographie, profitant à fond de cette journée ensoleillée.



## Journée à pied à l'école



Le 22 septembre, Journée internationale à pied à l'école, tous les enfants des écoles de Champsec et Vissigen ont reçu le dépliant à colorier. Ils ont donné à voir leurs dessins et récits du chemin de l'école dans une grande exposition.



En fin de matinée les parents et les enfants de l'école de Champsec en cortège ont rejoint ceux de Vissigen.

L'après-midi un nouveau cortège a pris le départ de l'école de la Bruyère jusqu'au centre scolaire de Champsec

Des comédiens présents ont animés les parcours. Etienne Arlettaz avec son spectacle de « Circo solo » et David Bitschnau, mime-danseur.



Mathieu Bonvin avec sa cornemuse a mis au pas les marcheurs. Fabienne Degoumois coordinatrice Pédibus Valais était présente pour le Pédibus. Jean-René Rosset, l'instructeur de la circulation routière, était là également ainsi que des parents de l'Association des parents d'élèves de Sion et environs.

## Sécurité du chemin de l'école



Chers parents,

La Ville de Sion et notre Association de parents d'élèves, souhaitons faire des propositions pour améliorer la sécurité des enfants piétons et cyclistes sur le chemin de l'école.

La première étape consiste à déterminer les endroits dangereux, les "points noirs" du point de vue des parents. Prenez le temps de remplir ce questionnaire proposé par l'Association transports et environnement. Il en va de l'amélioration de la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école.

**Prière de remettre ce questionnaire à l'instituteur ou l'institutrice de votre enfant. Merci.**



Association Transports et Environnement **ATE**

Votre enfant «un questionnaire par enfant»

Prénom de l'enfant:

Age:

Adresse:

Numéro de la rue:

Comment votre enfant se rend-il à l'école le plus souvent?

SEUL		Durée du trajet	Accompagné		Durée du trajet
Seul à pied ?			Accompagné à pied ?		
Seul à vélo?			Accompagné à vélo?		
Seul à trottinette et patins?			Accompagné à Pédibus		
			Accompagné en voiture		

Pourquoi devez-vous accompagner votre enfant?

Distance?

Plaisir?

Sécurité?

Autre?

Seriez-vous intéressé à participer à un groupe de travail en collaboration avec la direction des écoles, l'ATE, la Ville de Sion et l'Association de parents de la Ville de Sion sur le thème du chemin de l'école (une rencontre en soirée au mois de juin)?

Très intéressé?

Intéressé?

Pas intéressé?